



COMMUNAUTE DE COMMUNES – « ENTRE'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

RECUEIL

ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS JANVIER 2019

N°	Date délibération		Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Page
001	10 janvier	EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	Piscines Dompierre/Besbre et Varennes/Allier - Projet réaménagement -Approbation et demande financement opération	12/02/2019	1
002		FINANCES	DM n°6	29/01/2019	7
003			Modification délib taxe de séjour du 24.09	22/01/2019	9
004		TOURISME	Balade des 7 châteaux » – Projet tracé circuit touristique – Approbation et mise en place	25/01/2019	11
005		ENVIRONNEMENT	Constitution Comité de pilotage PCAET	25/01/2019	13
006		ADMINISTRATION GENERALE	Modification de la désignation des représentants de l'EPCI au sein du Comité Technique (C.T) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	29/01/2019	15
007			Mutualisation personnel Ville de Varennes/Allier/Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire	29/01/2019	17



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 51
 Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/01
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N° 1 – EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – PISCINES DOMPIERRE SUR BESBRE ET VARENNES SUR ALLEIR – Projet réaménagement – Approbation 1^{ère} partie projet global - demande financement opération investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 67 du 6 juin 2017 intervenant dans le cadre des politiques contractuelles (contrat ruralité/projet de territoire), et notamment sur le principe de démarrer une étude de faisabilité et de pré-programmation des 2 piscines communautaires pour analyser le fonctionnement des 2 équipements et proposer des pistes d'amélioration en donnant des orientations sur des réaménagements possibles en prenant en compte le contexte territorial,

Vu la décision du Président N° 8 du 3 mai 2018 relative à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage confiée au groupement composée des sociétés IPK Conseil (Montpellier) et R Agence (Lyon) afin de réaliser une étude de faisabilité et de pré-programmation en vue du réaménagement des deux piscines communautaires,

Vu le rapport d'étude établi par le groupement composée des sociétés IPK Conseil (Montpellier) et R Agence (Lyon),

Le Président rappelle que les piscines publiques ont un rôle social et structurant fonction sportive spécifique, les piscines sont devenues des espaces de loisirs et de détente sont reconnues comme de véritables outils de développement et d'attractivité.

En revanche, il faut souligner que les piscines sont des équipements structurellement déficitaires et que leur coût de fonctionnement représente une lourde charge dans le budget des collectivités.

C'est ainsi que les résultats d'exploitation des deux piscines communautaires de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier, l'une à ouverture permanente et l'autre saisonnière viennent conforter le constat national.

Au montant estimé à 213 154 € pour la piscine de Varennes sur Allier et à 414 541 € pour la piscine de Dompierre sur Besbre, avec une fréquentation de 40/45 000 usagers, les déficits annuels de l'exercice 2017 attestent de ratios insatisfaisants.

De l'analyse technique des 2 équipements et de l'étude stratégique de leur exploitation, il ressort certaines orientations susceptibles de réduire les coûts de fonctionnement et d'optimiser les recettes. Tenant compte des travaux à réaliser en urgence, plusieurs scénarii sont proposés pour les 2 piscines.

- Pour la piscine de Varennes sur Allier :

Scenarios	Nature travaux réaménagement	Enveloppe H.T
Scenario 0	Travaux déconstruction du toboggan et comblement de son bassin de réception afin de supprimer la nécessité d'un maître-nageur en surveillance sur ce secteur (pour fourniture/pose d'un nouveau pentagliss – prévoir 150 000 € HT)	60 000 € (+ 150 000 €)
Scenario 1	Aménagement d'un nouveau pentagliss avec zone hydro-freinage, reprise des plages, reprise du bassin en résine (option led) ou en inox en le limitant à une forme rectangulaire, création d'une zone jeux d'eau et amélioration du bâti des vestiaires.	Revêtement bassin résine de 775 000 à 1 155 000 €
		Revêtement bassin inox de 923 000 à 1 314 000 €
Scenario 2	Reprise du bassin en totalité en inox avec création d'une zone détente de faible profondeur dans l'appendice avec système de plage immergée, aménagement d'un nouveau pentagliss avec zone hydro-freinage, reprise des plages, reprise des gradins en solarium minéral, aménagement d'un splashpad et amélioration du bâti des vestiaires.	de 1 133 000 à 1 530 000 €

- Pour la piscine de Dompierre sur Besbre :

Scénarios	Nature travaux réaménagement	Enveloppe H.T
Scenario 1	Travaux de traitement et de réaménagement des abords des plages partie Est et modernisation des équipements techniques pour optimiser les fluides et énergie	de 340 000 à 479 000 €
Scenario 2	Travaux de traitement et de réaménagement des abords des plages partie Est et modernisation des équipements techniques pour optimiser les fluides et énergie et création d'un solarium en extension façade Est en bois avec départ pentagliss/toboggan pour une arrivée sur plages végétales aménagées en contrebas	de 877 000 à 1 211 000 €
Option	Bassin connecté avec mise en scène bassin – pour 150 M2	6940 €

Le Président propose à l'assemblée d'approuver les projets de réaménagement des 2 piscines communautaires selon les scénarios les plus adaptés.

Il est donc décidé de valider les scénarii correspondants pour les 2 équipements à réaliser sur l'année 2019 dans une enveloppe de dépenses évaluée à hauteur de 600 000 € HT (le coût de l'étude du cabinet sera intégrée pour 24 800 € HT) et de valider le principe d'aménagement global des 2 sites pour 2020 – scénarii 2.

Le Président propose à l'assemblée de solliciter toutes les subventions susceptibles d'intervenir au financement des opérations, notamment auprès de l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes (Contrat Ambition) et le Département de l'Allier (Contrat de Territoire) et autres partenaires éventuels.

Le financement proposé pour l'année 2019 :

Dépenses 2019		Recettes 2019	
Montant global HT des travaux de réaménagement des 2 équipements :		Demande financements partenaires institutionnels	
Piscine Varennes sur Allier	222 400 €	Etat – 35 %	77 840
		Région	34 800
		Total subventions :	112 640
		Autofinancement EPCI :	109760
Piscine Dompierre sur Besbre	402 400 €	Etat – 35 %	140 840
		Région	48 288
		Total subventions :	189 128
		Autofinancement EPCI :	213 272
Total dépenses H.T	624 800 €	Total subventions (48.29 %) :	301 768 €
		Total Autofinancement EPCI (51.70 %) :	323 032 €
		Total recettes H.T	624 800 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver, sur la base des orientations de l'étude de faisabilité et de pré-programmation présentée, le projet de réaménagement des 2 piscines communautaires constituant la 1ère partie d'un projet global des équipements aquatiques installés sur les 2 sites, tel qu'il est exposé, à réaliser dès l'année 2019, étant entendu que la poursuite des opérations d'investissement intégrée dans une seconde partie du projet global pourrait s'envisager en 2020,
- d'approuver le montage financier ci-dessus et de solliciter les subventions maximum auprès de l'Etat, au titre de la DETR et de la Région au titre du Contrat Ambition, et de tout autre organisme potentiellement partenaire du projet,
- d'autoriser le Président à effectuer les opérations nécessaires et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente
délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :

P.E.C
Le Président,





Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 51
Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/02
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 10 janvier 2019

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019.01.10/02 DEPOSEE EN SOUS-PREFECTURE DE VICHY LE 22 JANVIER 2019 – SUITE A ERREUR MATERIELLE (ABSENCE PAGE 3).

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSE, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PIESSE, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGNAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N°2 - FINANCES – Budget 2018 – Décision modificative N°6

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2018-04-16/20 portant approbation du budget 2018 (budget principal et ses 18 budgets annexes),

Vu la décision modificative N° 1 du 04 juin 2018, N° 2 du 25 juin 2018, N°3 du 24 septembre 2018, N°4 du 5 novembre 2018, N°5 du 10 décembre 2018

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal 2018,

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dép

pour les budgets ci-après :

■ Budget annexe Pôle Emploi Entreprises

Il convient d'abonder les crédits du chapitre 66 pour régler la dernière échéance d'emprunt. Ces crédits sont prélevés sur le chapitre 011 pour assurer l'équilibre.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 6226	Réduction crédits pour virement sur chap 66	- 40
Chap 66 – art 66111	Intérêts emprunts	+ 40

■ Budget annexe Zone Varennes Forterre

L'ouverture de crédits au chapitre 011 est nécessaire pour régler la taxe foncière 2018. L'équilibre est assuré par la recette issue d'une subvention versée par le budget principal.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 63512	Crédits Taxes foncières	+ 5 000
compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 74 – art 7475	Subvention budget principal	+ 5 000

■ Budget Principal

Certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires pour régler la subvention Journée de l'Enfance, un complément de subventions aux budgets annexes Hébergements touristiques (personnel) et Varennes Forterre (taxes foncières).

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 65 – art 6574	Réduction crédits pour virement chap 65 art 65738 budget annexe Varennes Forterre	- 5000
Chap 65 – art 6574	Subvention Centre Social -Journée de l'Enfance	1 800
Chap 65 – art 6574	Réduction crédits réserve pour versement subvention Journée Enfance	- 1800
Chap 65 – art 657364	Subvention budget annexe Hébergements touristiques - Personnel	3 000
Chap 65 – art 65738	Subvention budget annexe Varennes Forterre -Taxes foncières	5 000
	Dépenses de fonctionnement	3 000

L'équilibre est assuré par le versement du complément de rémunération du personnel du budget Hébergements touristiques (la rémunération du personnel communautaire étant versée par le budget principal).

compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 70 – art 70841	Reversement crédits rémunération personnel du Budget annexe Hébergements touristiques	3 000
	Recettes de fonctionnement	3 000

■ Budget annexe Hébergements touristiques

L'abondement de crédits au chapitre 012 est nécessaire pour régler les frais de personnel . L'équilibre est assuré par la recette issue d'une subvention versée par le budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cpt	Libellé	Fonc	Chap	Montant
Dépenses réelles				
6215	Charges Personnel	95	012	3 000
Dépenses de fonctionnement				3 000

Cpt	Libellé	Fonc	Chap	Montant
Recette réelles				
7475	Subvention budget principal	95	74	3 000
Recettes de fonctionnement				3 000

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires ci-dessus par la présente décision modificative N° 6 équilibrée en dépenses et en recettes et d'autoriser le Président à effectuer les opérations nécessaires.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :

P.E.C
Le Président,

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 51

Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs

Quorum atteint

DELIBERATION N°	2018.01.10/003
CLASSIFICATION	7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT Martine CRUMIERE à André PLESSAT Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON

N°3 FINANCES – Fiscalité- Taxe de séjour- Modification délibération n°2018-081 du 24 septembre 2018 (Régularisation erreur matérielle).

Vu le code du tourisme,

Vu l'article 44 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de la loi de finances rectificative pour 2017,

Vu la délibération n°2017-099 du 25 septembre 2017 par laquelle le conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire décide d'instituer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°2018-081 du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire décide de réviser les tarifs pour la catégorie d'hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air

Considérant l'erreur matérielle constatée au niveau des 2 tarifs indiqués par la délibération n° 2018-081 du 24 septembre 2018 à savoir 0.35 € au lieu de 0.30 € et 0.25 € au lieu de 0.30 €

Considérant qu'il convient d'approuver la régularisation nécessaire

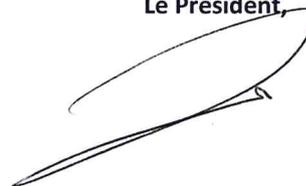
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De confirmer la décision du conseil communautaire en date du 24 septembre 2018, par délibération n° 2018-081 sur le maintien des 2 tarifs de la taxe de séjour comme il suit :

Catégories d'hébergement	Tarif voté
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures (inférieur à hôtels et résidence 1 étoile)	0,30 €

- De modifier ainsi ces 2 tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019
- Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2018-081 en date du 24 septembre 2018 restent inchangées

P.E.C
Le Président,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :



Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 51
Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/04
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGNAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N° 4 – TOURISME – « Balade des 7 châteaux » – Projet tracé circuit touristique – Approbation et mise en place

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 94 en date du 22 septembre 2014 par laquelle le conseil communautaire a accepté la mise en œuvre de la démarche de l'Atelier des Territoires initiée par le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires ayant pour objectifs de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction tout au long de l'Atelier,

Vu la délibération N° 5 en date du 04 juillet 2016 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver la feuille de route issue du dispositif de l'Atelier des Territoires » telle qu'elle a été présentée à l'assemblée, comportant 4 axes et 5 projets pivots,

Vu la délibération N° 2 du 19 septembre 2016 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver le 1^{er} projet du tracé de la « Boucle des 7 châteaux » tel qu'il a été présenté, celui-ci restant modifiable tant qu'il n'aurait pas reçu une validation finale.

En référence au dispositif « Atelier des Territoires » mis en place sur le territoire du Val de Besbre, il est rappelé qu'une ébauche du tracé d'une boucle co-construite avec les 2 binômes pivots 1 et 2 à l'échelle du territoire a été présentée au Comité de pilotage au sein duquel l'Etat, le Département de l'Allier, le Comité Départemental du Tourisme ont été associés via la Direction Départementale des Territoires et la Direction de l'économie, de l'environnement de l'accueil et de l'agriculture.

La « Boucle des 7 châteaux » vient compléter l'offre de randonnées et autres parcours proposés par le Conseil Départemental et diversifier l'offre touristique du Val de Besbre.

Aujourd'hui, considérant l'avancement du projet et l'intérêt de sa mise en place pour la saison touristique 2019, il est proposé d'approuver le projet de circuit touristique « Balade des 7 châteaux » portant différentes actions telles que :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

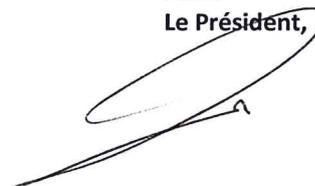
- **d'approuver l'inscription sur l'application IGN du tracé,**
- **de communiquer sur le projet selon divers supports soumis à la Commission Communication**
- **d'organiser d'une réunion d'information avec les divers acteurs de tourisme potentiellement concernés (maires ou leurs représentants, châtelains, hébergeurs et restaurateurs,)**
- **de mettre en place une signalétique appropriée.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant au projet**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :

P.E.C

Le Président,





Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 51
Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/05
CLASSIFICATION	8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N°5 – ENVIRONNEMENT- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – Constitution Comité de pilotage

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du conseil communautaire confiant au SDE 03 l'élaboration mutualisée à l'échelle du Département de PCAET d'EPCI obligés ou non en réalisant en régie certains volets et d'autres par des bureaux d'études et en soulignant que chaque territoire aura son propre PCAET,

Considérant le choix des bureaux d'étude par le SDE 03 le 30 octobre 2018 - le bureau d'étude E6 pour l'élaboration des PCAET et le bureau d'étude Even Conseil pour les évaluations environnementales,

Le Président propose à l'assemblée de constituer un groupe de travail qui suivra les phases d'élaboration du PCAET

du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du diagnostic territorial aux actions qui seront à valider par les instances communautaires ainsi que de participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03.

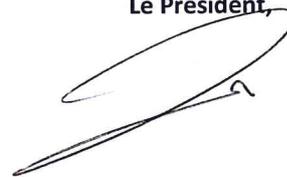
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de constituer un groupe de travail qui suivra les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du diagnostic territorial aux actions qui seront à valider par les instances communautaires ainsi que de participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03**
- **de désigner au sein du comité de pilotage les conseillers communautaires ci-après,**
 - **Monsieur David DARRAS**
 - **Madame Marie-France AUGIER**
 - **Madame Michelle BERTHIER**
 - **Monsieur Guy LABBE**
 - **Monsieur Michel LAURENT**
 - **Monsieur Léopold GODART**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires portant sur l'exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :

P.E.C
Le Président,





Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 51
Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/06
CLASSIFICATION	4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N°6 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Modification de la désignation des représentants de l'EPCI au sein du Comité Technique (C.T) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu la délibération n° 51 du 13 février 2017 fixant le nombre de représentants du personnel et de l'EPCI au sein du Comité Technique (C.T) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) ;

Il est exposé :

Le nombre de représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au sein du C.T et du C.H.S.C.T est fixé à 5, soit 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

Ayant été désigné Président du C.T et Président du CHSCT, le Président de l'EPCI siège donc en qualité de membre titulaire au sein de ces instances paritaires.

La désignation des représentants de l'EPCI au sein du C.T et du C.H.S.C.T actée par le conseil communautaire le 13 février 2017 doit être modifiée, conformément à l'arrêté N° 34 du Président en date du 03 juillet 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la désignation par l'autorité territoriale des représentants de l'EPCI au sein du C.T et du C.H.S.C.T comme suit :

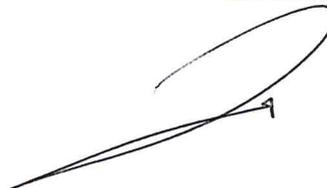
Représentants de l'EPCI titulaires	Représentants de l'EPCI suppléants
Roger LITAUDON	Marie-Jo MARGELIDON
Marie-France AUGIER	Michel LAURENT
Fabrice MARIDET	André PIESSAT
David DARRAS	Guy LABBE
Pascal VERNISSE	Christine MARTIN TISON

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires portant sur l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
 Publiée ou notifiée le :
 Déposée en Préfecture le :

**P.E.C
 Le Président,**





Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 51
Nb de membres votants : 57 (dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.01.10/07
CLASSIFICATION	4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019.

Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSE, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Henri BÉCAUT, Martine CRUMIERE à André PIESSE, Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS.

Absents : Patrick BENIGNAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : Bernadette PERICHON.

N° 07 – ADMINISTRATION GENERALE – Mutualisation - Ville de VARENNES à Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à compter du 24 janvier 2019 : convention de prestation de service

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord des 2 parties, la Ville de Varennes sur Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sur la fourniture d'une prestation de service à titre onéreux de la Commune à l'EPCI pendant une durée de 3 mois renouvelable et sur les conditions de mutualisation formalisées par une convention à intervenir,

Monsieur le Président expose les besoins momentanés des services fonctionnels communautaires en matière de finances et d'administration générale et communique l'accord de la Ville de Varennes sur Allier quant à la fourniture de la prestation nécessaire. Le partenariat sera formalisé par une convention.

La prestation de service à titre onéreux représentant un appui administratif aux services fonctionnels prendra effet à compter du 24 janvier 2019 pour une durée de 3 mois, laquelle pourra être renouvelée en cas de besoin. Le coût forfaitaire de ladite prestation d'un montant de 2016 € sera facturé à son terme par la Ville de Varennes sur Allier à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Cette dernière s'engage à lui rembourser la dépense justifiée par le titre de recettes correspondant. L'ensemble des conditions de mutualisation sera formalisé par une convention à intervenir et à approuver par les deux parties, la Ville de Varennes sur Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'approuver la prestation de service à titre onéreux fournie par la Ville de Varennes sur Allier à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à compter du 24 janvier 2019 pour une durée de 3 mois renouvelable, pour un coût forfaitaire de Deux mille seize euros,**
- **d'approuver les conditions de mutualisation faisant l'objet de la convention ci-annexée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à l'affaire.**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération :
Publiée ou notifiée le :
Déposée en Préfecture le :

**P.E.C
Le Président,**

